

BULLETIN MUNICIPAL

Autechaux-Roide



AUTECHAUX-ROIDE

www.autechaux-roide.fr



.....2016 n° 14.....



Le maire

*accompagné de son
conseil municipal,*

***Vous invite à la
présentation des vœux 2017***

Le Samedi 14 Janvier 2017

à 18 heures

Salle « La Crochère »



LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis,



L'ère des petites communautés de communes est révolue. La CCBL vit ses dernières heures.

A partir du 1^{er} janvier 2017, Autechaux-Roide sera membre de la nouvelle communauté d'agglomération du pays de Montbéliard (PMA). Dans un premier temps, pas de changement radical concernant le fonctionnement de notre commune. Avec un seul délégué pour nous représenter, je veillerai au mieux à défendre les intérêts de notre collectivité de façon à ce que les services reçus soient en adéquation avec la fiscalité appliquée.

Les projets annoncés pour 2016 sont en partie réalisés. D'importants travaux sur le réseau d'eau potable sont à ce jour programmés pour 2017. Nous mettons également tout en œuvre pour que le projet de la collecte des eaux usées rue des Champs, rue des Vignes et Allée de Blamont se réalise au plus vite. Ayant la volonté de créer un environnement agréable, la commune consacre du temps et de l'argent pour aménager et entretenir notre village. Sans vouloir développer ce sujet dans cet édit, je trouve désolant de constater que nos actions d'embellissement soient en contraste avec les incivilités de certaines personnes irrespectueuses (voir l'article ci-après).

De nombreux projets concernant nos bâtiments sont en cours d'élaboration car il est important de préserver et donner un avenir à notre patrimoine.

Je souhaite la bienvenue aux familles qui au cours de cette année ont élu domicile dans notre commune et les invite à pousser la porte de la mairie dans le but de remplir les formalités administratives et également pour faire connaissance et échanger sur des idées ou interrogations.

Que 2017 soit pour vous tous, votre famille et vos amis une année de réussite, de joie, de santé et de bonheur, dans la paix et la sérénité.

*Bien chaleureusement votre
Fidèlement*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Tournoux'.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

23 rue d'Hérimoncourt

E mail : mairieautechauxroide@wanadoo.fr

Site internet : www.autechaux-roide.fr

25150 AUTECHAUX-ROIIDE

Téléphone : 03 81 92 43 03

fax : 03 81 93 94 60

Horaires d'ouverture du secrétariat:

mardi et jeudi de 16 h à 18 h 30

Numéros d'urgence

112

Pompiers : 18

Dépannage gaz : 0 810 433 025

SAMU : 15

Dépannage électricité : 0 810 333 225

Police : 17

Centre antipoison de Strasbourg : 03 88 37 37 37

Médecins : 3966 (nuit, WE et jours fériés)

VEOLIA eau : 09 69 32 34 58

Pharmacie : 32 37

Infirmière libérale : Sandra AUBRY 03 81 92 27 31

03 81 30 04 68

2017, année électorale

Elections Présidentielles 1^{er} tour : 23 avril 2017 2nd tour : 7 mai 2017

Elections Législatives 1^{er} tour : 11 juin 2017 2nd tour : 18 juin 2017



Année de refonte des cartes électorales. La nouvelle sera envoyée courant mars aux électeurs

Inscriptions sur la liste électorale

Pour pouvoir voter en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire. Les personnes désirant s'inscrire sur la liste électorale doivent se présenter en mairie avant le 31 décembre 2016.

Cas particuliers : inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter en 2017 :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1^{er} mars et le jour de l'élection
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1^{er} janvier
- Militaire retournant à la vie civile après le 1^{er} janvier
- Acquisition de la nationalité française après le 1^{er} janvier
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1^{er} janvier

Pour les retardataires, une permanence sera assurée en mairie, le samedi 31 décembre de 10h à 12h.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Nouveaux arrivants

Les nouveaux habitants sont priés de se rendre au secrétariat de mairie munis de leur livret de famille afin de mettre à jour diverses listes administratives (recensement militaire, ordures ménagères...)

Recensement militaire

Tous les jeunes gens (filles et garçons) sont tenus de se faire recenser à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Cela permet :

- De participer à la journée d'appel de préparation à la défense
- D'être automatiquement inscrit sur la liste électorale dès 18 ans
- D'obtenir l'attestation délivrée par la mairie qui sera demandée lors d'une inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ainsi que pour le passage du permis de conduire.

Ordures Ménagères - Encombrants

La collecte des ordures ménagères se déroulera les lundis sauf :

Lundi 17 avril (Pâques) **avancée** au vendredi 14 avril

Lundi 1 mai (Fête du travail) **repoussée** au mercredi 3 mai

Lundi 8 mai (victoire 1945) **repoussée** au mercredi 10 mai

Lundi 5 juin (Pentecôte) **repoussée** au mercredi 7 juin

Lundi 25 décembre (Noël) **repoussée** au mercredi 27 décembre

La collecte des encombrants se fera le jeudi de la quatrième semaine complète à savoir :

23 février 27 avril 29 juin 28 septembre 30 novembre

Location salles

Depuis début octobre, une nouvelle organisation a été mise en place concernant les visites et la remise des clefs lors d'une location de salle. Dorénavant il faut vous adresser au secrétariat de mairie qui gère l'ensemble des réservations : Salle « La Crochère », salle conviviale, local distillation, prêts tables et bancs.

SONNERIE DES CLOCHES



Nous vous informons que nous procéderons à des essais de cloches du temple, tous les premiers mercredis de chaque mois à midi. Ceci nous permettra de vérifier le bon fonctionnement et la mise en marche manuelle du système, afin de prévenir de toutes anomalies.

INFORMATIONS DIVERSES

ETAT CIVIL 2016

Nous ont quittés



- Olga KOLOMIYTCHOUK épouse NAPPEY le 28 janvier 2016
- Dante BARCELLA le 21 mai 2016
- Claude CAGNON le 9 juillet 2016
- Odette LACHAT épouse VIOTTE le 27 septembre 2016

Bienvenue à,



- Emy MACHECOURT le 16 février 2016
- Raphaël WALLETH le 22 mars 2016
- Ema MASNADA le 6 avril 2016
- Lina PAMEYER le 24 mai 2016
- Manoa RICHARD le 28 juillet 2016
- Nolan MAUVAIS le 19 septembre 2016



Se sont unis,

- Philippe BENIER/Catherine ROBERTO le 27 août 2016

Baptême républicain



- Elina BESSOT le 12 novembre 2016

Noces d'or



Mr et Mme Michel VUILLEMIN le 16 avril 2016

Mr et Mme Daniel GROS le 16 juillet 2016

RECENSEMENT

Cette année, le recensement se déroule dans les 7000 communes de moins de 10 000 habitants concernées : du jeudi 19 janvier au samedi 18 février en France métropolitaine.

Vous aurez la visite de l'agent recenseur de votre commune, Monsieur Pascal JUIF. Celui-ci vous expliquera la démarche.

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. L'agent recenseur se présentera dans les foyers pour remettre la notice sur laquelle figurent les identifiants de connexion au site www.le-recensement-et-moi.fr. Les personnes peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si elles ne peuvent pas répondre par internet, l'agent recenseur distribuera les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviendra d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Le recensement par internet, c'est plus pratique !
www.le-recensement-et-moi.fr

Du 19 janvier au 18 février
Le recensement, c'est utile, c'est sûr, c'est simple

Insee & votre commune

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

RECENSEMENT
de la population 2017

Logo of the French Republic and Insee logo.

TARIFS 2017

DCM du 25/11/2016

Désignation		2017
Sur-taxe eau		0.59€
Redevance assainissement et entreprises		0.96€
Affouage	Bois à façonner	(1)
	Bois façonné	(2)
Raccordement réseau (payable en 3 fois - année de PC)		450€
Location	Distillerie	16€
	Cidre	8€
	Caution	150€
Location Salle Conviviale	Autechaliens	120€
	Associations	120€
	Arrhes	120€
	Caution	800€
Prêt Chalet (aux associations uniquement)		
	Caution	100€
Prêt tentes, tables et bancs		
	Caution	100€

(1) Le tarif appliqué cette année, vous sera communiqué ultérieurement.

(2) Le tarif vous sera communiqué dès que l'on connaîtra le coût d'abattage.

Location salle La Crochère

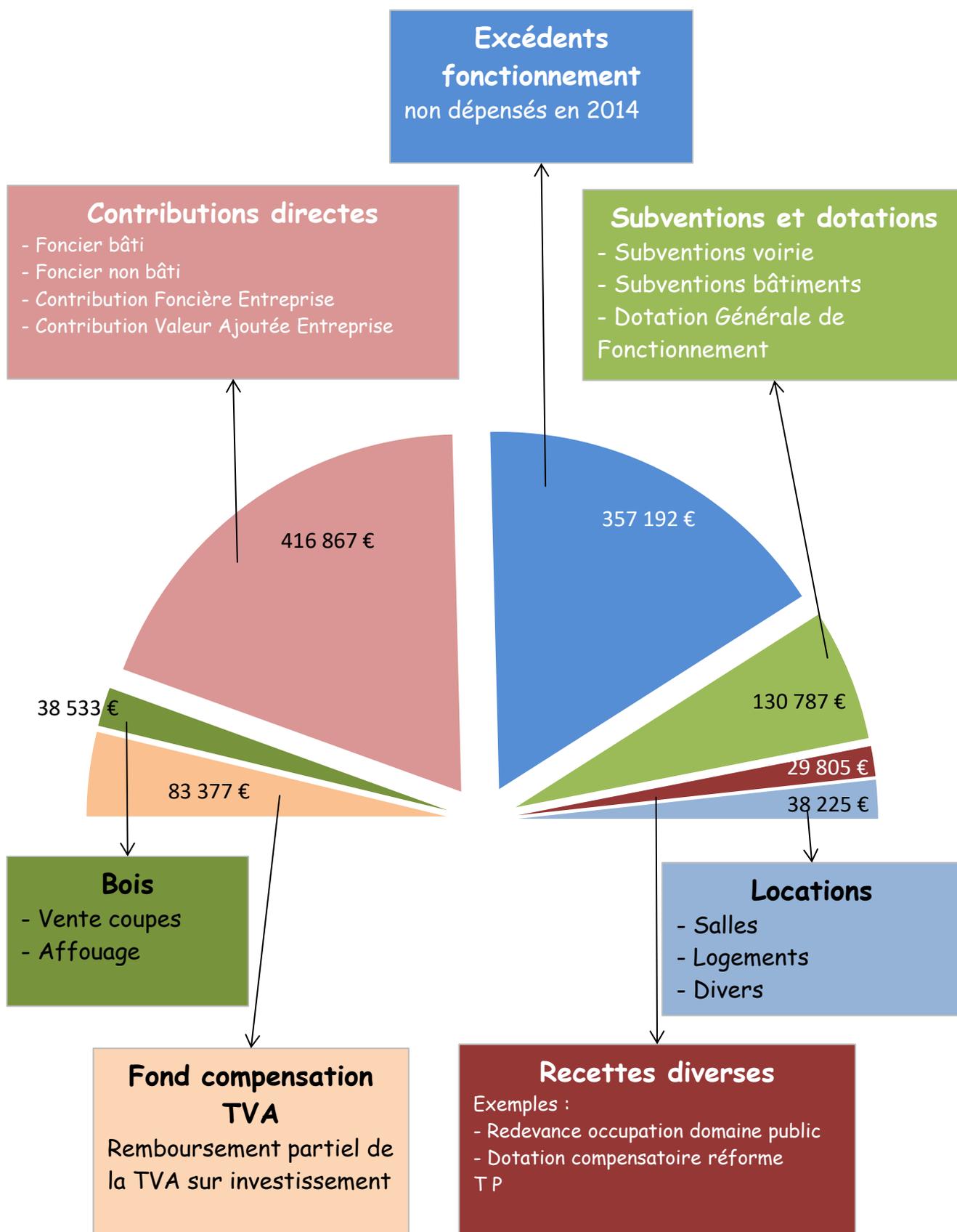
Tarif indiqué valable pour une seule manifestation

		Salle + cuisine + vaisselle	Salle seule
1 week-end	Associations Autechaliennes	240€	160€
	Autechaliens	240€	160€
	Extérieurs	500€	290€
	Caution	1500€	1500€
	Arrhes	100€	100€
1 soirée (du lundi au jeudi et salle seule)			
	Associations autechaliennes	-	35€
	Autechaliens	-	35€
	Entreprises locales	-	60€
	Caution	-	500€

BUDGET COMMUNAL 2015

Recettes

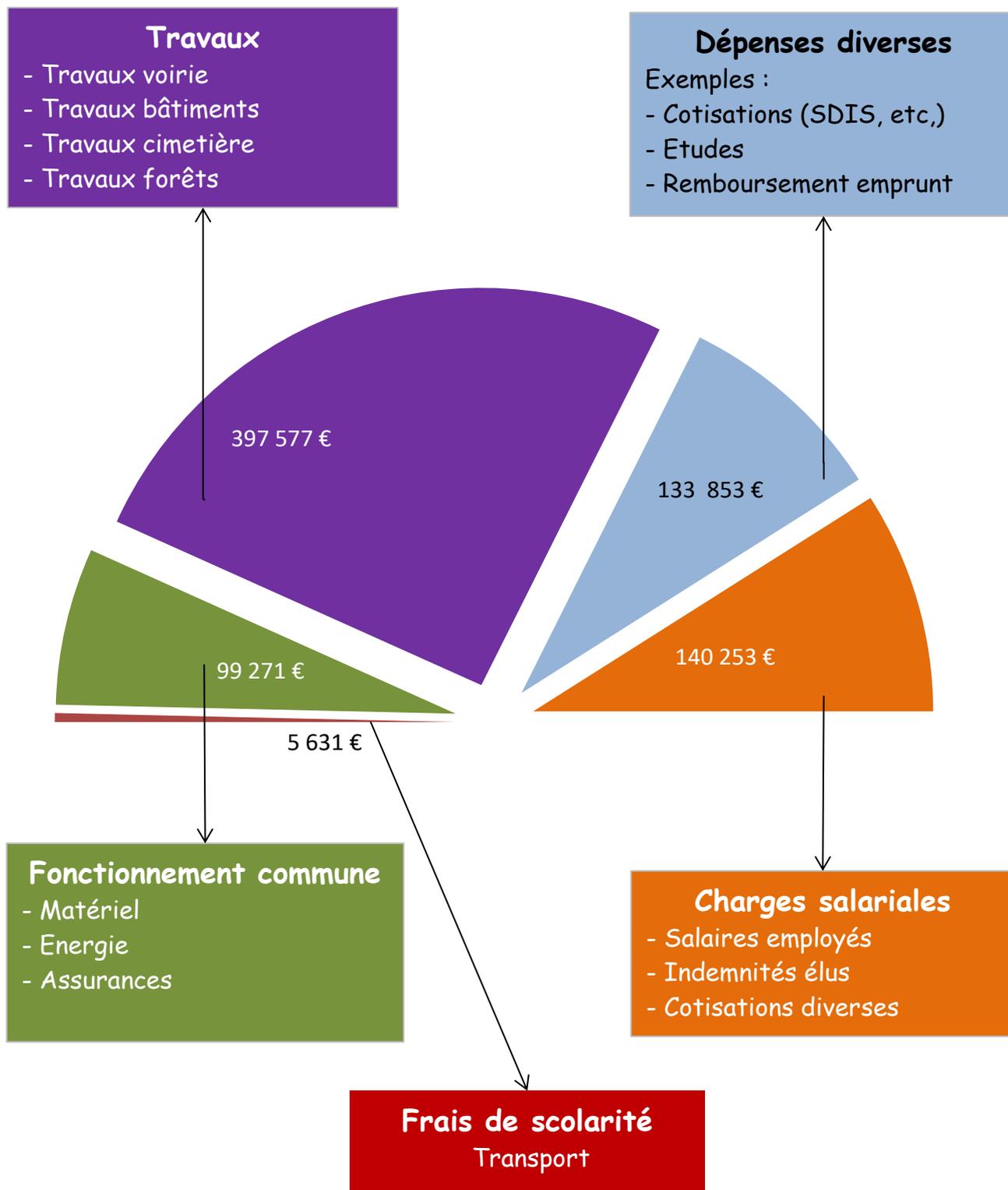
Réalisé : 1 094 786 €



BUDGET COMMUNAL 2015

Dépenses

Réalisé : 776 585 €



Loi NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Par arrêté préfectoral du 29 mars 2016, la nouvelle communauté d'agglomération, est composée des communautés de communes des Balcons du Lomont, des Trois Cantons, du Pays de Pont de Roide, de Pays de Montbéliard agglomération et de neuf communes de la vallée du Rupt.



Loi NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République

L'ORGANE DELIBERANT

Les nouvelles règles en vigueur figurant à l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) déterminent, en fonction de la population municipale totale de l'EPCI et de la population municipale de chaque commune membre, le nombre de sièges de l'EPCI et les conditions de leur répartition.

Le nombre total de sièges du nouvel EPCI est déterminé comme suit :

Pour un EPCI dont la population municipale légale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 est comprise entre 100 000 et 150 000 habitants (141 183 habitants pour le nouvel EPCI), le nombre de sièges attribués est de 48. Les sièges ainsi obtenus doivent être répartis à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne entre les communes membres.



48
SIÈGES

Suite à cette répartition, il apparaît que 54 communes (les moins peuplées) sur les 72 composant le nouvel EPCI ne disposent d'aucun siège. Chaque commune membre d'un EPCI devant bénéficier *a minima* d'un siège, la loi attribue automatiquement à ces 54 communes un siège de droit soit 54 sièges supplémentaires.



54
SIÈGES

Par ailleurs, lorsque le nombre de sièges de droit excède de 30% le nombre de sièges répartis à la proportionnelle, ce qui est le cas pour le nouvel EPCI, les dispositions législatives en vigueur imposent que soit attribué à l'EPCI un volant supplémentaire de 10% du nombre de total de sièges, soit 10 % de 102 sièges (48 + 54). Ces nouveaux sièges ainsi attribués sont à nouveau répartis à la proportionnelle entre les communes.



10
SIÈGES

102
SIÈGES

COMMUNES DISPOSANT D'1 SIÈGE

Abbévillers
Allenjoie
Allondans
Arbouans
Autechaux-Roide
Badevel
Bart
Berche
Beutal
Blamont
Bondeval
Bourguignon

Bretigney
Brognard
Colombier-Fontaine
Courcelles-lès-Montbéliard
Dambelin
Dambenois
Dampierre-les-Bois
Dampierre-sur-le-Doubs
Dannemarie
Dasle
Dung
Échenans
Écot
Écurcey
Étouvens
Exincourt

Feschés-le-Châtel
Feule
Glây
Goux-lès-Dambelin
Issans
Longeville-sur-le-Doubs
Lougres
Mathay
Meslières
Montenois
Neuchâtel-Urtière
Noirefontaine
Nommay
Pierrefontaine-lès-Blamont
Présentevillers
Raynans

Rémondans-Vaivre
Roches-lès-Blamont
Sainte-Marie
Sainte-Suzanne
Saint-Julien-lès-Montbéliard
Saint-Maurice-Colombier
Semondans
Solemont
Taillecourt
Thulay
Vandoncourt
Vieux-Charmont
Villars-lès-Blamont
Villars-sous-Dampjoux
Villars-sous-Écot

COMMUNES DISPOSANT DE 2 SIÈGES

Bavans
Étupes
Hérimoncourt
Pont-de-Roide-Vermondans
Sochaux
Voujaucourt

COMMUNES DISPOSANT DE 3 SIÈGES

Bethoncourt
Grand-Charmont
Mandeure
Seloncourt

COMMUNE DISPOSANT DE 6 SIÈGES

Valentigney

COMMUNE DISPOSANT DE 8 SIÈGES

Audincourt

COMMUNE DISPOSANT DE 15 SIÈGES

Montbéliard

La commune d'AUTECHAUX-ROIDE sera représentée de fait par le Maire Pascal TOURNOUX.

Loi NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République

COMPETENCES D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

| LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Les compétences obligatoires actuelles que doit exercer une Communauté d'Agglomération sur l'intégralité de son territoire sont les suivantes :

- développement économique
- aménagement de l'espace communautaire
- équilibre social de l'habitat
- politique de la ville

La loi NOTRe prévoit le transfert de nouvelles compétences obligatoires pour les Communautés d'Agglomération aux échéances suivantes :



AU 1^{ER} JANVIER 2017

- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme (compétence rattachée au développement économique)
- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés



AU 1^{ER} JANVIER 2018

- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)



AU 1^{ER} JANVIER 2020

- eau
- assainissement

| LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

À ce jour, une Communauté d'Agglomération doit exercer au moins trois compétences parmi les six suivantes :

- création ou aménagement et entretien de voirie et de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- assainissement
- eau
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- action sociale d'intérêt communautaire

Suite à la loi NOTRe, cette liste de compétences optionnelles va évoluer aux échéances suivantes :



AU 1^{ER} JANVIER 2017

ajout de la compétence : création et gestion de maisons de services au public



AU 1^{ER} JANVIER 2020

Les compétences eau et assainissement deviennent obligatoires pour les Communautés d'Agglomération. Ces dernières devront donc désormais exercer au moins trois compétences optionnelles parmi les cinq compétences optionnelles restantes.

| LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

Les compétences facultatives (ou supplémentaires) correspondent aux compétences exercées par une Communauté d'Agglomération en complément de celles exigées par la loi. Il s'agit :

- des compétences librement consenties par les communes à l'EPCI qui ne peuvent être rattachées ni au groupe de compétences obligatoires ni au groupe de compétences optionnelles
- des compétences figurant dans les groupes définis par la loi comme optionnelles mais prises à titre facultatif

| LES COMPÉTENCES DE LA FUTURE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Au 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté d'Agglomération exercera les compétences obligatoires prévues par la loi, et sera également investie de l'intégralité des compétences optionnelles et facultatives préalablement détenues par les EPCI appelés à fusionner, à savoir : PMA, la CC3C, la CCPP et la CCBL. Il est précisé que la CCVR n'est pas concernée par cette disposition, du fait des spécificités liées à la procédure d'extension du territoire du futur EPCI à 9 communes de la CCVR.

DÉLAI D'HARMONISATION DES COMPÉTENCES

À compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion-extension, le Conseil Communautaire de la nouvelle Communauté d'Agglomération disposera alors :

- d'un délai d'un an pour délibérer sur les compétences optionnelles : il pourra décider de les exercer sur l'ensemble du territoire ou de les restituer aux communes ;
- d'un délai de deux ans pour délibérer sur les compétences facultatives : il pourra décider de les exercer sur l'ensemble du territoire ou de façon territorialisée via la définition de l'intérêt communautaire, ou de les restituer aux communes.

PRÉCISIONS IMPORTANTES

- Jusqu'à la prise de décision du Conseil Communautaire sur l'exercice des compétences optionnelles et facultatives, celles-ci continueront d'être exercées dans leurs anciens périmètres.
- Une fois que le nouvel EPCI aura choisi d'exercer au moins trois compétences optionnelles sur l'intégralité du territoire, les compétences figurant parmi la liste des compétences optionnelles et exercées en plus des trois choisies pourront devenir des compétences facultatives, ce qui rendra possible leur territorialisation via la définition de l'intérêt communautaire.

Loi NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République

COMPETENCES D'UNE COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION

1^{er} janvier 2017 CREATION DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

1^{er} janvier 2017 COMPETENCES OBLIGATOIRES devant être exercées par la nouvelle Communauté d'Agglomération sur tout le territoire

- Développement économique (dont promotion et tourisme)
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueils des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

1^{er} janvier 2018 COMPETENCES OBLIGATOIRES GEMAPI

(gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

COMPETENCES OPTIONNELLES de PMA, CC3C, CCPP, et CCBL, exercées dans leur ancien périmètre respectif jusqu'à la délibération du nouvel EPCI

- Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Politique du logement et du cadre de vie
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Eau
- Assainissement
- Equipements culturels et sportifs
- Action sociale d'intérêt communautaire (dont les services à la personne)
- Maisons de services au public

Janvier 2019

PRINCIPALES COMPETENCES de PMA, CC3C, CCPP, et CCBL, exercées dans leur ancien périmètre respectif jusqu'à la délibération du nouvel EPCI

- Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité : PMA, CC3C, et CCPP
- Gestion d'une fourrière animale : PMA, CCBL et CC3C
- Enseignement, formation, recherche : PMA
- Promotion du territoire et de son image de marque : PMA
- Participation à la création et/ou à la gestion de diverses structures (ADU, SMAU, Office du tourisme) : PMA
- Réalisation d'un réseau de chaleur entre l'UIOM et la chaufferie centrale de la Petite Hollande : PMA
- Soutien à la prévention routière et à la formation des conducteurs de véhicules terrestres à moteur : PMA
- Entretien des bords de routes et chemins ruraux : CC3C
- Sensibilisation et formation de publics variés aux nouvelles technologies : CCPP

1^{er} janvier 2017 COMPETENCES OBLIGATOIRES EAU ET ASSAINISSEMENT

COMMISSION BATIMENT

SALLE CONVIVIALE

Après les travaux de rénovations des douches des vestiaires du stade (réfection du sol, du carrelage et de la plomberie) réalisés en janvier, d'autres travaux ont démarré en septembre dans la salle conviviale. Le but était de mettre cette salle aux normes d'accessibilité. Les sanitaires ont été entièrement modifiés, il n'y a plus maintenant qu'un sanitaire mais utilisable par une personne handicapée. L'installation électrique a été revue, également pour une mise aux normes. Une cuisine digne de ce nom a été installée avec plaque de cuisson, four et lave-vaisselle. Tout le mobilier (tables et chaises) a été renouvelé et un nettoyage complet des locaux a été effectué. Le coût de cette première phase de travaux s'élève à 29 000 € HT environ (tout n'est pas encore facturé) mobilier compris subventionné à 10 %. Après tout cela, la salle a repris des couleurs et une nouvelle jeunesse. Les futurs locataires pourront en apprécier le confort.



COMMISSION BATIMENT

La volonté du conseil municipal est d'aller encore plus loin dans la restauration de cette salle et d'autres travaux sont programmés en 2017. Il s'agit de changer complètement les portes et les fenêtres, d'installer un bardage extérieur isolant, de poser un nouveau plafond en renforçant l'isolant existant, de remplacer les luminaires et de renouveler le système de chauffage. Après toutes ces modifications, une mise en peinture sera certainement indispensable. L'estimation de ces travaux est de 70 000 € HT subventionné à 20 %. Cette phase de travaux a pour but d'améliorer l'isolation du bâtiment et le rendre moins gourmand en énergie, tout en augmentant le confort des utilisateurs. Ces travaux vont nécessiter une nouvelle indisponibilité de la salle, mais ce sera pour la retrouver plus agréable, plus pratique et plus accueillante.

D'autres projets sont en réflexion ou à l'étude. Réparation des murs et modification du portail du cimetière ainsi que l'aménagement de la place devant celui-ci. Nettoyage du clocher et des pierres apparentes de l'église ainsi que la remise en état de la porte d'entrée.

Mairie : Extension du secrétariat en créant deux pièces supplémentaires, refaction du toit et des façades. Agrandissement de la salle "la crochère" en y ajoutant un local de rangement du matériel et du mobilier. Ces différents travaux devraient voir le jour avant la fin du mandat du conseil municipal actuel.

REMANIEMENT CADASTRE



La date d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre a été fixée au 23 août 2016 par arrêté préfectoral. Vous pouvez désormais accéder à ces nouvelles données par le lien « cadastre.gouv.fr ». Les services du cadastre ont réalisé un excellent travail en représentant les limites de propriétés bâties au plus juste. Toutefois, il est à rappeler que ces états parcellaires n'ont pas valeur juridique. Seuls, des plans de bornages, établis par un géomètre expert, garantissent l'exactitude des limites et surfaces de vos propriétés.

COMMISSION SCOLAIRE

Les enfants du village fréquentant les écoles maternelles et primaires sont scolarisés, pour une grande majorité, dans les établissements de Pont de Roide. Cette année ils sont repartis comme suit : 2 à Vermondans, 2 à Louis Pergaud, 6 aux lilas, 11 au château Herr et 11 aux halles. Les petits dysfonctionnements de la rentrée ont vite été réglés.



Concernant le transport de midi, il sera assuré jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016/2017. Cette compétence assurée actuellement par la communauté de communes des Balcons du Lomont, ne sera pas obligatoirement reprise par la nouvelle communauté d'agglomération. Affaire à suivre.

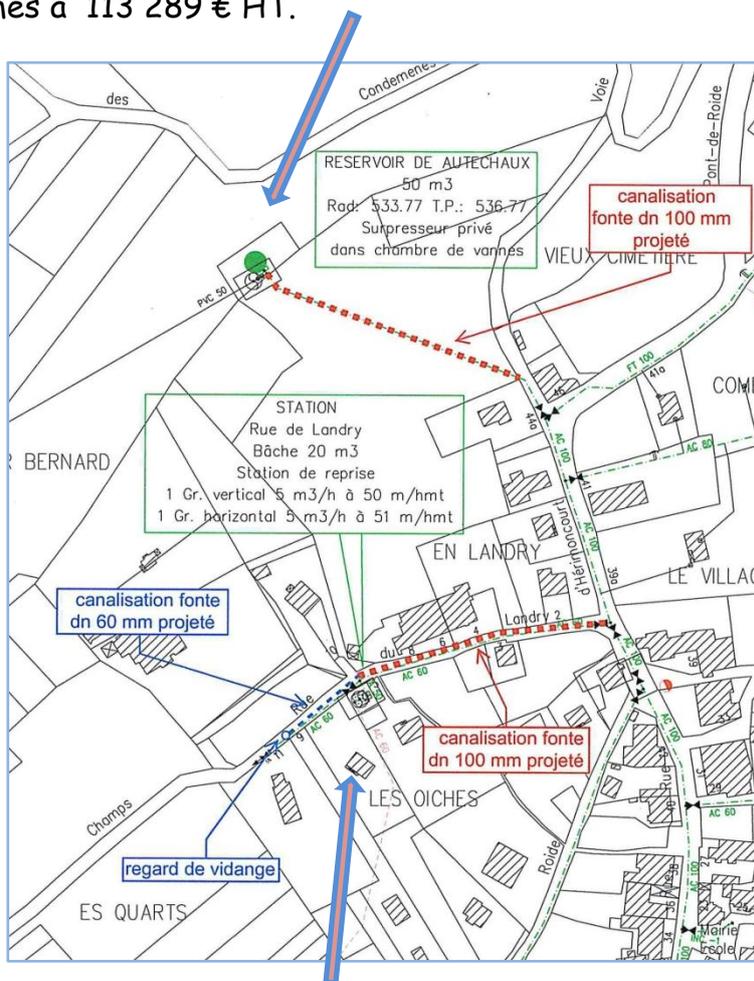
TRAVAUX – RESEAU D'EAU

Château d'eau

Réhabilitation du réservoir d'eau potable

L'objectif de cette opération est la réhabilitation totale du réservoir en maçonnerie, le remplacement total des éléments constituant la chambre des vannes, la création d'une porte latérale (c.f. la législation du travail dans les endroits confinés) et la création d'un chemin d'accès en grave pour une exploitation normale du site.

Les travaux sont estimés à 113 289 € HT.



Renouvellement du réseau AEP rue du Landry

La commune a comme objectif de réhabiliter ses réseaux d'eau potable afin d'améliorer le rendement du réseau. Le réseau d'eau potable de la rue du Landry est vétuste et il date d'une cinquantaine d'années. La construction d'un réseau neuf va permettre à la commune, de disposer d'un réseau étanche aux normes et de réaliser des branchements pour 11 habitations qui sont à reprendre. Ces travaux vont permettre de finaliser le renouvellement de ce secteur avec des conduites neuves aux normes et au dimensionnement adapté et d'installer une borne défense incendie. Les travaux sont estimés à 94 355 € HT.

Il est également prévu de fermer et sécuriser le site de la station du réservoir.

Les travaux prévus premier semestre 2017, n'auront aucune incidence sur la distribution d'eau.

Les coûts vous sont indiqués à titre indicatif. Ils correspondent à une estimation du maître d'œuvre avant consultation.

COMMISSION ANIMATION-CULTURE-LOISIRS

La commission a, comme chaque année, organisé un certain nombre de manifestations et journées diverses. Cette année encore, les vœux du maire, le nettoyage de printemps, l'inauguration de l'atelier communal, l'exposition peinture, le repas des anciens ont permis de rassembler la population. Les associations ont organisé beaucoup d'autres manifestations. Concernant le trail de motos anciennes, nous avons été dans l'obligation de le reporter à cause des conditions météorologiques. L'exposition peinture, quant à elle, même si elle rencontre un succès grandissant, mérite d'être repensée. Beaucoup de peintres ont des difficultés pour renouveler leurs toiles. La commission réfléchit à ce qu'il faut apporter pour permettre à chacun de trouver sa place. Notre réflexion porte sur la fréquence et le contenu.

Afin d'étendre nos possibilités, nous sommes sur le point d'acquérir une estrade de hauteur modulable, qui avoisinerait les 25 mètres carrés, démontable et commune aux deux salles. Nous pourrions alors accueillir de petits spectacles, musique, théâtre, conteur, etc...

COMMISSION INFORMATION

Le projet de livret de la guerre 14/18 consacré aux habitants d'Autechaux-Roide ayant participé à la grande guerre, est un travail de longue haleine, nous le savions, mais cela avance bien. Les membres participants sont assidus aux réunions et réalisent le travail personnel qui leur a été confié avec sérieux et minutie. Les autres tâches de la commission que sont le suivi et la mise à jour du site internet de la commune, la rédaction de la gazette autechalienne et du bulletin municipal nous occupent tout au long de l'année. Nous espérons que ces réalisations sont utiles et attrayantes. Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous serons heureux de converser avec vous sur ces sujets.

COMMISSION FORET



Voici deux années consécutives que notre forêt subit la sécheresse, ce qui provoque le développement de maladies sur les frênes et les chênes. Ceux-ci se fragilisant, nous vous mettons en garde. Les promeneurs courent un certain danger par grand vent.

Sur les deux lots de coupes proposés à la vente de l'Office National des Forêts en septembre, un s'est vendu au prix de 16500 euros, l'autre n'ayant pas trouvé acquéreur sera remis en vente en décembre. L'affouage 2017 s'effectuera dans la parcelle n°11.

Les inscriptions pour du bois façonné et livré, sont ouvertes jusqu'au mois de avril 2017. Le prix vous sera communiqué ultérieurement.

Lors de leurs sorties, les membres de la commission ont constaté que certaines personnes déposaient des déchets verts, branchages sur les places de stockage le long des chemins. Pratiques interdites. La décharge de Vermondans est prévue pour accueillir ce type de déchets.

COMMUNIQUES



La Gendarmerie Nationale est implantée localement à BLAMONT, 45 Grande rue.
Elle dépend de la Communauté de Brigades de PONT DE ROIDE - VERMONDANS.
Elle offre un accueil réparti comme suit :

BLAMONT : 03.81.35.18.10

Mercredi : 08h00 - 12h00

Samedi : 14h00 - 18h00

SAINT HIPPOLYTE : 03.81.71.00.65

Mercredi : 14h00 - 18h00

Samedi : 08h00 - 12h00

PONT DE ROIDE - VERMONDANS : 03.81.92.40.13

Du lundi au samedi inclus : 08h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00

Dimanche et jours fériés : 09h00 - 12h00 et 15h00 - 18h00

En dehors de ces horaires ou en cas d'urgence, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 les appels sont centralisés à BESANCON, et une équipe est en mesure d'intervenir rapidement.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

- Protégez votre domicile : système de fermeture fiable, volets, entrebâilleurs, grilles, éclairage automatique, portes fermées...
- En cas de visite ou de doute, sollicitez une carte professionnelle, appelez sans tarder la Gendarmerie, ne laissez jamais le visiteur seul et essayez de relever l'immatriculation de son véhicule.
- Si vous possédez un coffre-fort, il doit être hors de vue des visiteurs et, dans la mesure du possible, scellé.
- Photographiez vos objets de valeur pour en faciliter les recherches.
- Conservez factures et numéros de série.
- En cas d'absence, avisez vos voisins et la Gendarmerie dans le cadre des opérations «tranquillité vacances».
- Des correspondants sûreté sont présents au sein de votre communauté de brigades, ces militaires interviennent à la demande auprès des entreprises, commerçants et artisans afin de prévenir des atteintes aux biens.

REFECTION DU REVETEMENT DES ROUTES

Des travaux de réfections de voiries ont été réalisés cette année. Les rues du village ont été faites par la commune. La route départementale a été réalisée par les services du département.



Vous qui stationnez votre véhicule sur le trottoir ... Si vous étiez à leur place,



comment continueriez-vous votre trajet ?

STATIONNEMENT

Rappel : le stationnement sur trottoir constitue une infraction sanctionnable d'une amende.

Article R417-10 du code de la route.

INCIVILITES

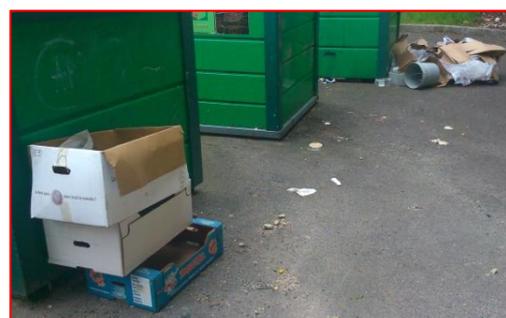
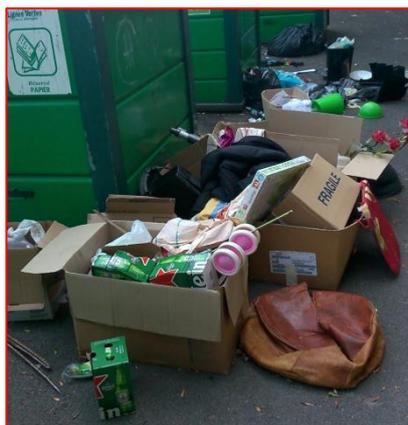


Malheureusement toutes les semaines, c'est le spectacle désolant que l'on découvre aux points R.

Ces agissements sont **intolérables** et **verbalisables**.

Art L541-1-1du code pénal

Si vous êtes témoins de dépôts sauvages, n'hésitez pas à le signaler en mairie.



ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

Cette année 2016 a vu les membres de l'association sports et loisirs motivés pour organiser deux manifestations. L'assemblée générale le 18 février a confirmé madame LORAIN dans ses fonctions de présidente en présence de monsieur le Maire.

Le 26 juin, la marche populaire a connu son succès habituel. Ses trois parcours étaient minutieusement balisés et il était impossible de s'égarer. La municipalité a financé le ravitaillement que les marcheurs ont trouvé le long du parcours et le coquelet cuit au feu de bois a pu être dégusté au repas de midi. Ce fut encore une fois une belle journée avec 148 marcheurs présents et 115 repas servis.

Une nouvelle manifestation nous a été proposée, l'organisation d'un salon en partenariat avec les exposantes. Ce salon intitulé "plaisirs et découvertes" s'est déroulé les 24 et 25 septembre à la salle "la crochère". Les exposantes proposaient bijoux et accessoires, maquillage, conseil en image, produits de beauté et de bien-être, tout pour la maison, décoration et entretien, vêtements pour enfants et adultes, sous-



vêtements. Un défilé de mode a brillamment conclu ces deux journées.

L'année 2017 qui pointe son nez au moment où vous lisez ces lignes sera une année importante pour l'association. Créée lors d'une course de côte moto qu'elle organisait dans la côte de Blamont et déclarée en Sous-Préfecture le 8 juillet 1987, elle fêtera cette année ses trente ans.

Les manifestations pour 2017 ne sont pas encore décidées, mais nous pouvons compter

sur l'organisation de la marche populaire et, peut-être une autre manifestation. Il faut attendre l'assemblée générale en début d'année pour en savoir plus.

Le monde associatif vous intéresse et vous intrigue, venez nous rencontrer en vous adressant à un membre de l'association.

Les membres de l'association sports et loisirs vous présentent leurs meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour l'année 2017 ainsi qu'à votre famille et votre entourage.

La présidente, Marie LORAIN

Association Loisirs Autechaliens

Voici maintenant plus d'un an que notre association à été crée. Les adhérents sont tous aussi motivés qu'au premier jour.

Cette année, nous avons accueillis de nouveaux membres, et c'est toujours dans la même ambiance que nous continuons nos activités, notamment la fabrication de nos nombreuses créations. Les jeux de société ont la part belle également.

Pour notre première année d'existence, nous avons organisé un loto. Programmé en Octobre, celui-ci fut une réussite totale. Les joueurs ayant répondu présents ont pu profiter de l'organisation, des lots et de l'excellente ambiance de cette soirée.

En 2017, des projets de petits voyages à thèmes sont prévus. Nos ateliers création et les jeux de société seront toujours là pour nous divertir et passer de bons moments.

Nouveauté pour cette nouvelle année, nous pratiquons nos activités dans la salle de réunion de l'atelier communal, aux horaires suivants : les jeudis de 14 heures à 17 heures.

Venez nous rejoindre en contactant les membres du bureau, le secrétaire: Rémy Walter, le trésorier: Daniel Gros, en vous présentant aux réunions ou en participant à

l'Assemblée Générale le 12 janvier à 14 heures à la salle conviviale.

Les membres de l'association LOISIRS AUTECHALIENS vous présentent leurs meilleurs voeux et vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année.



La présidente : Liliane GRAIZELY

ASL Football

Créée en 1990, l'association ASL foot entame sa 27^{ème} saison au stade de la Crochère. Toutes les catégories sont représentées au sein du club. A l'ASL, la passion du foot se pratique de 5 à 67 ans. Les plus jeunes commencent par le foot animation, puis progressent au fur et à mesure des années dans les catégories U6 à U19, et ceci au sein du groupement Rudipontain. Dans la catégorie séniors, deux équipes sont engagées en championnat et en coupes. Pour les plus mordus, une équipe vétérans participe au critérium départemental. Enfin, nos dirigeants encadrent tous ce beau monde, et donnent le meilleur d'eux même pour faire vivre notre club.



Les équipes

Les jeunes et leurs dirigeants

Quatre éducateurs et dirigeants de l'ASL, Moïse BILLOTTE, Alain DEJEUX, David JEAMBRUN et Christian TORA encadrent et accompagnent les jeunes issus des différents villages



L'équipe A

L'équipe première a terminé 7^{ème} sur 12 en 1^{ère} division de district.

Pour cette nouvelle saison, un nouvel entraîneur, Bertrand BOITEUX est arrivé au club.

En se trouvant en milieu de tableau pour cette nouvelle saison,

le parcours de l'équipe est conforme

à l'objectif qui reste le maintien.



L'équipe B

En difficultés toutes la saison, l'équipe B décroche son maintien lors de la dernière journée, et finie dixième de son groupe.

Cette saison reste tout autant compliquée, l'équipe étant actuellement dernière de son groupe en 3^{ème} division



Et enfin les vétérans,

Qui participent dans la bonne humeur aux deux critères automne/hiver les vendredi soir.

Régulièrement, ils sont mis à contribution pour venir épauler l'équipe B, qui souffre en outre d'un manque d'effectif.



La vie du club

Comme toute les ans, notre club a organisé plusieurs manifestations ; un loto, un tournoi de foot corporatif ainsi qu'un tournoi de pétanque. Sous l'impulsion des joueurs, un calendrier de fin d'année fut élaboré, et distribué dans la commune. Pour l'année 2017, l'ASL foot organisera de nouveau ces manifestations.

L'évolution des infrastructures fait aussi partie de la vie du club. La saison passée, les douches ont été totalement restaurées, ainsi que les lavabos extérieurs.

Coté arbitrage, Wilfried BACHELU a été mis à l'honneur lors de notre assemblée générale pour ses 20 années de fidélité à notre club. De plus, un nouvel arbitre Thomas WERLE a décroché son examen, et a pu officier depuis la saison dernière.

Remerciements et vœux

Le comité dirigeant et les joueurs tiennent à remercier la municipalité, nos sponsors et nos supporters pour la confiance et l'aide qu'ils nous ont apportées tout au long de la saison 2015-2016.

En cette fin d'année, l'ASL foot, vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2017.

SOUVENIRS



« Je vous parle d'un temps que les moins de 'trente ans' ne peuvent pas connaître, Autechaux-Roide en ce temps-là, accrochait ses marguerites jusque sous nos fenêtres »

MAI 1985, quelques passionnés participaient au défilé de chars à Blamont. Organisé par la MPT, ce « corso fleuri » regroupait tous les villages du plateau de Blamont . L'occasion pour les enfants de chaque commune de participer en décorant, et animer ces magnifiques réalisations.

C'était un temps où l'on savait se divertir sans beaucoup de moyens, sans smartphone ni tablette !!!



JEUX

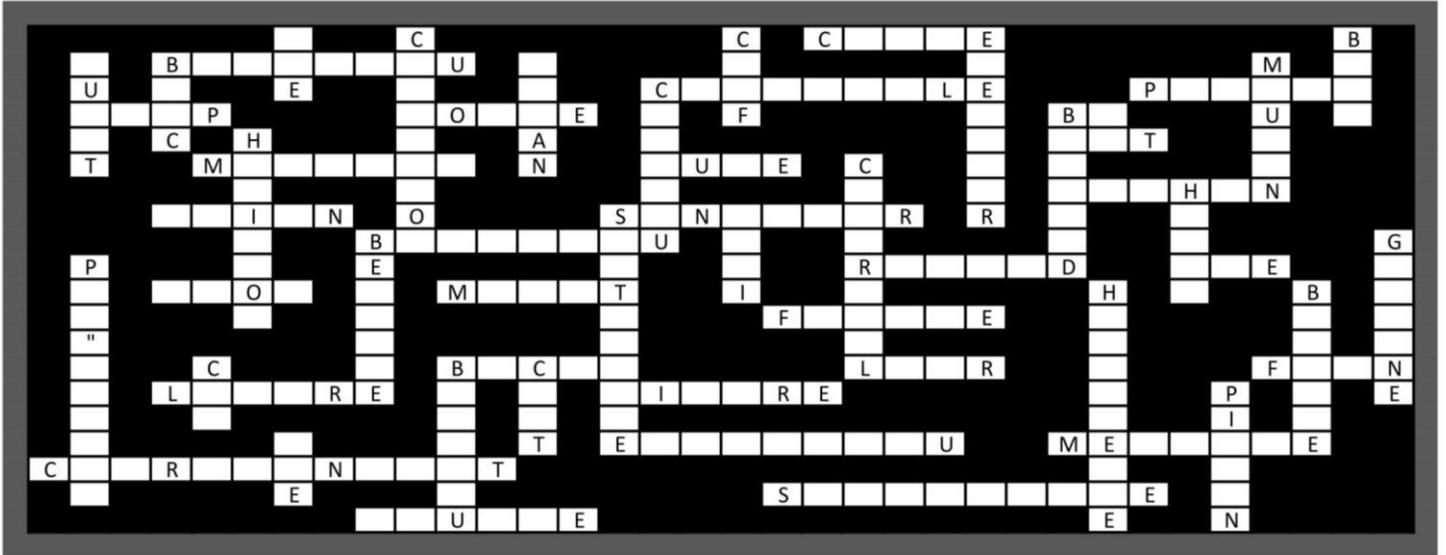
10 différences à trouver



Solution du jeu page 24

JEUX et SOLUTIONS

ANIMAUX, OISEAUX et POISSONS DE NOS CAMPAGNES

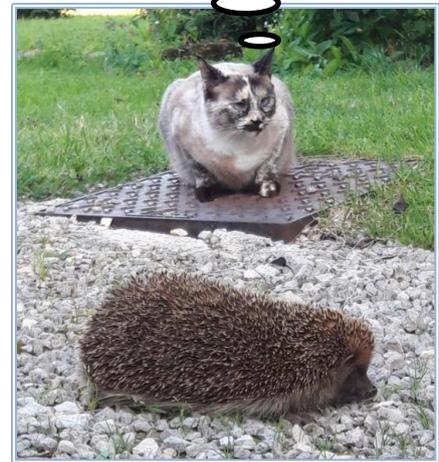


INSOLITE

Plus de peur que de mal pour une jeune fille du village. Son état de santé avait nécessité selon un protocole, de faire appel à l'hélicoptère de la protection civile. Celui-ci s'est posé sur la place derrière le monument aux morts. Il est heureusement reparti sans la jeune fille dont l'état de santé s'était rapidement amélioré.



He toi, ou tu vas ????



FENÊTRES
VOLETS ROULANTS & BATTANTS
PORTES D'ENTRÉE
PORTES DE GARAGE
PORTAILS & CLOTURE
VITRERIE
SERRURERIE



MT FERMETURES
Vos fenêtres prennent de l'allure

☎ 03 81 92 20 70 📠 03 81 90 27 09

Christophe Prétalli - Gérant
📞 06 17 57 59 10 ✉ ch.pretalli@mt-fermetures.fr



GITE

Contacts
Gîte de France

Réservation
Téléphone : 03 39 25 01 29
E-mail : resa@gites-de-france-doubs.fr

Chauffage - Climatisation - Electricité



Silvio LUCIDO
Génie Thermique et Climatique

Portable : 06.21.60.45.20

Home Energie
5, Rue d'Hérimoncourt
25150 AUTECHAUX-ROIDE

Bureau : 03.81.96.44.98
home-energie@orange.fr

Installation & Dépannage
Toutes marques & Toutes énergies

- Brûleurs Fuel - Gaz
- Chaudières murales
- Pompes à chaleur Air/Air - Air/Eau
- Panneaux solaires
- Chaudières bois bûches

Home Energie Ramonage
Tout cela et plus encore... Chaudières
Cheminées

Assistance et contrats d'entretien 7 jours / 7



ETS RACINE.B
PEINTURE INT/EXT

TRAVAUX EXTERIEUR	TRAVAUX INTERIEUR
CREPI PEINTURE ISOLATION	PLACO PEINTURE DECORATION
PEINTURE TOITURE	0661396096

FELIX FABIEN
Maçonnerie
Tous travaux petite maçonnerie.

2 rue du Lomont
25150 AUTECHAUX-ROIDE
06 24 84 53 58

felixfabien@orange.fr



SARL FANTINI TP

Email : fantinitp@wanadoo.fr

Tél. : 03 81 92 44 62

PISTES FORESTIERES
TERRASSEMENTS - VRD
TRAVAUX AGRICOLES
EPANDAGE DE BOUES STATION D'EPURATION



ZURFLÜH FELLER
45, Grande Rue
25150 AUTECHAUX ROIDE



Concepteur de systèmes et fabricant de composants depuis 1920.

Notre métier : faire progresser le vôtre.



Couleurs d'automne

